



# CONDITIONS DE TRAVAIL

Montreuil, le 26 septembre 2016

## AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

# NÉGOCIATION FORFAIT-JOURS : POURQUOI LA DIRECTION REFUSE UN ÉTAT DES LIEUX PARTAGÉ ?

**La négociation sur l'aménagement du temps de travail n'est pas terminée, notamment pour les personnels de l'encadrement.**

**Pour la CGT et son UFCM, toute nouvelle disposition doit garantir la santé des cheminots. Or, cela fait des années que la direction de la SNCF esquivé le débat sur les conditions de vie et de travail de l'encadrement (horaires, pression, vie privée/ vie professionnelle, moyens...).**

**Pourtant, les situations d'alerte ont été nombreuses.**

**La DRH de la SNCF ouvre une négociation sur le forfait-jours, la CGT et son UFCM négocieront une réponse qui corresponde aux besoins de l'encadrement.**

Depuis nos premiers échanges avec la Direction sur l'aménagement du temps de travail, la CGT a demandé un état des lieux qui mesure le travail des cheminots de l'encadrement.

La direction de l'entreprise a rapidement admis que des situations de travail très disparates dans l'encadrement existent. Elle a reconnu explicitement que les temps de travail sont régulièrement dépassés par de nombreux personnels. La Direction RH du Groupe Public Ferroviaire était d'accord pour lancer une étude et réaliser une photographie.

Cependant, la Direction a rapidement refusé que cette étude soit réalisée par un cabinet indépendant extérieur et accrédité par le Ministère du Travail qui aurait pu être choisi d'un commun accord par la Direction et les organisations syndicales.

Elle décide, unilatéralement, que cette étude sera réalisée en interne par la Direction des Audits et des Risques de la SNCF. Pourquoi cette volonté de verrouiller l'étude ?

Pour l'UFCM-CGT, cela ne fait pas de doute : de nombreux agents de l'encadrement travaillent en dehors des dispositions légales : dépassements d'horaires non reconnus et non mesurés, repos minimaux non respectés, souffrance au travail en forte augmentation ...

Bref, une étude pourrait mettre la direction de la SNCF en difficulté avec un risque juridique fort et il est justement de la responsabilité de cette Direction (la DAR) de protéger la SNCF.

La CGT a donc impulsé pour qu'une étude transparente soit réalisée par le CCGPF.

Elle a été votée à l'unanimité des Organisations Syndicales. Pour autant, la direction de la SNCF ouvrira-t-elle les portes de ses établissements ? Continuera-t-elle à cacher la poussière sous le tapis ?

Si le taux d'encadrement a fortement augmenté à la SNCF ces 15 dernières années, la charge de travail des responsables en établissements (DPx, DUO, Cosec ...) a elle aussi explosé. Les projets ont été nombreux : du rôle donné à l'encadrement, à la disparition des pôles d'appui en établissements, en passant par la gestion d'aléas, la multiplication des réunions, des suivis, l'explosion de la sous-traitance ajoutée à de nouvelles exigences... L'encadrement est aussi dorénavant joignable partout et tout le temps via les outils connectés mis à disposition.

Bref, l'exercice des responsabilités est complètement différent en 2016 qu'il ne l'était en 1999.

L'absence de dispositions qui équivalent au titre III du RH0077 dans le décret socle, nécessite d'aborder l'aménagement du temps de travail des personnels non soumis à tableau de service par accord d'entreprise. La direction de la SNCF, avec l'aval des organisations syndicales signataires de l'accord de juin dernier (UNSA-CFDT), a décidé de déconnecter cette négociation du reste du personnel.

Pour la CGT, le forfait-jours protège juridiquement l'employeur mais ne règlera surtout pas la question de la charge de travail.

**D'autres solutions existent, ne laissons pas la mise en place d'un dispositif qui dédouane l'employeur de toutes responsabilités au détriment des salariés. Les cheminots de l'encadrement méritent également d'avoir de bonnes conditions de vie et de travail.**

